



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E184804

VALABLE JUSQU'AU 03/11/2024

ÉDITÉ LE 16/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 26/07/2000

Forme juridique : SAS

Capital : 47 072

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TOURS CEDEX 2000B00551

Siret : 432 303 261 00023

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 5400166

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 526375U1244002 / 001 572444/17

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 526375U1244002 / 001 572444/17

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2023

Raison sociale : ANVOLIA 37

7 RUE DE LA FLOTTIÈRE
ZAC DE LA LIODIÈRE
37300 JOUE LES TOURS

Téléphone : 02 47 41 52 02

Portable :

Site Internet :

E-mail : anvolia37@anvolia.com

Responsabilité légale :

ANVOLIA MF (800 116 972)

Fax :

Effectif moyen : 57

Tranche de classification : EFF4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² (Technicité courante) Mention RGE	04/11/2021
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	16/12/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	12/05/2022
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	04/11/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	16/12/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	12/05/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	12/05/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	04/11/2021
o Ventilation mécanique	04/11/2021

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ORLEANS
959, RUE DE LA BERGERESSE
CS 70606
45166 OLIVET CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.